

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 063 / 2021

Service : Marchés
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : MAR1930

**OBJET : Avenant n°1 en plus-value
Marché de fournitures de bureau et consommables informatiques**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°017/2021 du 30 avril 2021 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

CONSIDERANT le marché de fournitures de bureau et consommables informatiques, conclu avec l'entreprise FIDUCIAL BUREAUTIQUE pour un montant maximum de 100 000 € HT pour la ville et 50 000 € HT pour le CCAS pour 4 ans.

CONSIDERANT la conjoncture économique mondiale, qui conduit à des hausses particulièrement importantes de certaines matières premières et des coûts de transport, il y a lieu de procéder à une augmentation de tarif des références des produits connaissant les plus fortes hausses et pour lesquels la ville et le CCAS ont les volumes de commande les plus importants, afin de prendre en compte le déséquilibre économique qui en résulte. Les références de produits qui font ainsi l'objet d'une augmentation liée à la conjoncture, ne feront pas l'objet de la révision de prix contractuellement prévue en janvier 2022.

Cette augmentation conjoncturelle sera neutralisée lors de la révision de prix prévue contractuellement en janvier 2023, celle-ci s'effectuant sur la base des prix établis en 2019 et en référence à un indice de prix 2019.

Il en résulte une plus-value, sur la base des quantités précédemment commandées sur 16 mois, évaluée à 352,88 € HT pour la période de septembre 2021 à décembre 2022.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant en plus-value avec l'entreprise FIDUCIAL BUREAUTIQUE – 29 rue de la grange – 69009 LYON, titulaire du marché.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 18/08/2021
- publication le 18/08/2021
- et (ou) notification par le Service Marchés

A PONT DE CLAIX, le 12 août 2021

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Maire Adjoint,
Sam TOSCANO





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : PLANQUOIS VILLE Maria

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DEC_2021_063
Date de la décision:	2021-08-12 00:00:00+02
Objet:	Avenant n° 1 en plus-value - marché de fournitures de bureau et consommables informatiques
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique:	038-213803174-20210812-DEC_2021_063-AU
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à maria.planquois@ville-pontdeclaix.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20210812-DEC_2021_063-AU-1-1_0.xml	text/xml	961
nom de original:		
DEC_2021_063marches.pdf	application/pdf	118386
nom de métier:		
99_AU-038-213803174-20210812-DEC_2021_063-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	118386

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 août 2021 à 16h16min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 août 2021 à 16h16min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 août 2021 à 16h16min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 août 2021 à 16h17min39s	Reçu par le MI le 2021-08-18